

LE GOUVERNEMENT DU CAMEROUN
L'ORGANISATION INTERNATIONALE DES BOIS
TROPICAUX (OIBT)



PROJET PD 66/01 Rev. 1 (F)

« Etablissement du Sanctuaire à Gorilles Transfrontière de Mengame-Minkébé à la Frontière Cameroun-Gabon »

RAPPORT D'ACHEVEMENT

Par Etienne NKOMO
Directeur du projet

Janvier 2011

Table des matières

Table des matières.....	1
Liste des abréviations.....	2
PARTIE 0 : FICHE SIGNALÉTIQUE.....	2
PARTIE I : RESUME.....	3
<i>I.1. Généralités.....</i>	<i>3</i>
<i>I.2. Réalisations du projet.....</i>	<i>5</i>
<i>I.3 Participation des bénéficiaires ciblés.....</i>	<i>7</i>
<i>I.4. Enseignements tirés.....</i>	<i>8</i>
<i>I.5. Recommandations.....</i>	<i>10</i>
PARTIE II : TEXTE PRINCIPAL.....	12
<i>II. 1. Le Contenu du projet.....</i>	<i>12</i>
<i>II.2. Contexte du projet.....</i>	<i>15</i>
<i>II.3. La conception et l'organisation du projet.....</i>	<i>16</i>
<i>II.4. L'exécution du projet.....</i>	<i>17</i>
<i>II.5. Les résultats du projet.....</i>	<i>18</i>
<i>II.6. Synthèse de l'analyse.....</i>	<i>20</i>
PARTIE III : CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS.....	20
<i>III.1. Conclusions.....</i>	<i>20</i>
<i>III.2. Recommandations.....</i>	<i>20</i>

LISTE DES ABREVIATIONS

AIBT	<i>Accord International des Bois Tropicaux</i>
CTF	<i>Conservation transfrontière</i>
MINEF	<i>Ministère de l'Environnement et des Forêts</i>
OIBT	<i>Organisation Internationale des Bois Tropicaux</i>
PFNL	<i>Produits forestiers non ligneux</i>
SGMM	<i>Sanctuaire à gorilles de Mengame-Minkébé</i>
SOFOPETRA	<i>Société forestière PETRA</i>
UICN	<i>Union Internationale pour la Conservation de la Nature</i>
ZPFM	<i>Zone de protection forestière de Mengame</i>

PARTIE O : FICHE SIGNALÉTIQUE DU PROJET

<i>I.1 Intitulé</i>	<i>Etablissement du Sanctuaire à Gorilles Transfrontière de Mengame-Minkebe à la frontière Cameroun-Gabon</i>
<i>I.2 Numéro d'ordre</i>	<i>PD 66/01 Rev. 1 (F)</i>
<i>I.3 Agence d'Exécution</i>	<i>Direction de la Faune et des Aires Protégées (MINFOF)</i>
<i>I.4 Gouvernement hôte</i>	<i>Cameroun</i>
<i>I.5 Date de démarrage</i>	<i>13 Septembre 2002</i>
<i>I.6 Durée (mois)</i>	<i><u>100 mois</u> 24 mois (1^{ère} phase) + 3 mois (14 septembre-31 décembre 2004) + 18 mois (1^{er} janvier 2005-30 juin 2006) + 12 mois (1^{er} juillet 2006-30 juin 2007) + 12 mois (1^{er} Juillet 2007-30 Juin 2008) + 12 mois (1^{er} Juillet 2008-30 Juin 2009) + 12 mois (1^{er} juillet 2009-30 Juin 2010) + 7 mois (Juillet 2010-31 Janvier 2011)</i>
<i>I.7 Coût du projet US\$)</i>	<i>959 651</i>
	<i>OIBT : 762 311</i>
	<i>Cameroun : 197 340</i>

PARTIE I : RESUME

I.1. Généralités

Le projet « Etablissement du Sanctuaire à gorilles transfrontière de Mengame-Minkebe à la frontière Cameroun-Gabon », dès l'origine, s'est déployé au Sud-Cameroun, dans la zone frontalière avec le Gabon. La zone d'influence du projet est localisée dans la région du Sud et est assise sur deux départements la Mvila et le Dja et Lobo) et sur trois arrondissements : Djoum à l'Est, Oveng au centre et Mvangan à l'Est pour une superficie de plus de 120 000 hectares. Il s'agit d'une zone fortement enclavée avec une richesse remarquable de la diversité biologique dont le gorille (Gorilla gorilla), mais à faible densité humaine bien que constituée de plusieurs groupes ethnolinguistiques ; cela est nettement perceptible sur le massif forestier par une intervention humaine relativement insignifiante. A sa périphérie, elle est sous l'influence de l'exploitation forestière industrielle.

Cependant deux problèmes tous liés à la menace de l'intégrité des gorilles laissaient entrevoir la nécessité de conservation de cette espèce animale menacée de disparition :

- L'absence d'une approche de gestion de la réserve. En effet, aucune aire protégée n'était en place et les populations locales n'étaient que très sous informées sur la conservation des ressources naturelles ;*
- L'absence de structures binationales et d'orientation, de coopération entre le Cameroun et le Gabon en matière de conservation des espèces fauniques, dont le gorille.*

Les principales causes des problèmes sus visés à traiter étaient, pour le premier problème, le manque de capacité d'infrastructure dans la région pour assurer la conservation, le faible niveau de sensibilisation des communautés locales et le faible niveau de coordination des services gouvernementaux. Le deuxième problème relève du manque d'une approche au contrôle de l'impact humain sur les valeurs communes (ressources, climat...), de l'absence de mécanismes binationaux de lutte contre le braconnage, de l'absence d'une stratégie de développement et de conservation et le manque de données pour la planification de la gestion. Il reste important à signaler la précarité des conditions de vie des populations locales et leur dépendance à la forêt et sa biodiversité d'où elles tirent l'essentiel de leurs protéines animales, leurs médicaments et leurs biens de service.

L'objectif de développement poursuivi par le projet PD 66/01 Rev 1 (F) est de « Contribuer au développement d'une approche intégrée, à la protection des forêts, à la conservation de l'habitat des gorilles et à l'élaboration de mécanismes visant à créer des possibilités de revenu pour les communautés locales ». De cet objectif de développement découlent deux objectifs spécifiques :

Objectif spécifique 1 : Initier un processus de participation communautaire visant la conservation de la zone de protection forestière de Mengame (ZPFM) ;

Objectif spécifique 2 : Initier un processus de coopération entre le Cameroun et le Gabon pour la gestion commune du Sanctuaire à Gorilles de Mengame.

Sept produits sont visés au terme de la mise en œuvre du projet et ce en fonction des deux objectifs spécifiques ci-dessus ainsi qu'il suit :

Les produits liés à l'objectif spécifique 1 :

- L'infrastructure de gestion du Sanctuaire de Mengame est établie ;
- Les objectifs d'aménagement du Sanctuaire à gorilles de Mengame-Minkébé sont connus des populations locales et autres intervenants ;
- Les directives de gestion des forêts de production adjacentes à la ZPFM et de gestion de la zone transitoire d'utilisation des ressources sont élaborées.

Les produits liés à l'objectif spécifique 2 :

- Les structures de la coopération transfrontière sont établies ;
- Le processus de définition des objectifs et d'élaboration d'une stratégie est initié ;
- La réduction des ravages causés par le braconnage et la pêche est perceptible ;
- Le plan d'aménagement conjoint de la ZPFM est élaboré.

Compte tenu des deux problèmes principaux à traiter au cours de l'exécution du projet, il a été question d'adopter une stratégie à facettes multiples, axée sur la sensibilisation des populations locales et autres intervenants en vue de la participation des communautés locales à la gestion, l'initiation du processus de coopération transfrontière, le développement des structures de conservation transfrontière (CTF), la recherche d'autres moyens de subsistance pour les populations locales, le renforcement des capacités de conservation au siège de la ZPFM, une gestion des écosystèmes basée sur les données fiables ainsi que le déploiement d'activités de terrain transfrontières, en particulier dans la lutte contre le braconnage. Il va sans dire que cette stratégie a prie corps avec le processus de classement et de délimitation de la ZPFM par le Gouvernement du Cameroun. Des efforts intensifs de consultation et de sensibilisation de la population ont été consentis pendant les activités de terrain (études spéciales diverses) ainsi que dans toutes les étapes de la mise en œuvre du projet aux fins d'établir une base de gestion conjuguée pour le partage des objectifs de conservation. A l'issue de la première phase du projet, la présente stratégie se devait de produire parmi les résultats les plus importants, un plan d'aménagement et un plan de travail qui auront à leur tour de préciser la stratégie de gestion du SGMM et de la CTF. En définitive, la stratégie développée par le projet souligne les points suivants :

- Les consultations et sensibilisation des populations des populations à la gestion participative ;
- Le classement de l'aire protégée ;
- Les études, les prospections et les inventaires à réaliser aux fins d'acquérir une bonne connaissance du site et des espèces ;
- Le plan d'aménagement ;
- La coopération transfrontière.

La durée prévue de la première phase du projet PD 66/01 Rev. 1 (F) était de vingt-quatre (24) mois pour un coût total de Neuf Cent Cinquante Neuf Mille Six Cent Cinquante Un (959 651) dollars des Etats-Unis, avec une contribution de l'OIBT de Sept Cent Soixante Deux Mille Trois Cent Onze (762 311) dollars des Etats-Unis et de Cent Quatre Vingt Dix Sept Mille Trois Cent Quarante (197 340) dollars des Etats-Unis du Gouvernement du Cameroun.

Le projet PD 66/01 Rev. 1 (F) est un projet de conservation de la biodiversité et notamment du gorille. Il contribue au niveau national, dans le cadre de l'application de la loi 94/01 du 20 janvier 1994 portant régime des forêts, de la faune et de la pêche, à la gestion durable des ressources biologiques du Cameroun avec un accent sur l'amélioration du cadre vie des populations locales. Il s'intègre dans la politique forestière nationale qui a pour but la pérennité des fonctions économiques, écologique et sociales de la forêt dans le cadre d'une

gestion participative, aux fins de garantir l'utilisation durable des ressources naturelles ainsi que la conservation des écosystèmes forestiers. Au niveau régional, il se rapporte au souci d'atténuation des effets du changement climatique grâce à des prélèvements intelligents et équilibrés des ressources biologiques, au renforcement de la paix sociale donc à la gestion harmonieuse des conflits sociaux et/ou interétatiques. Ce projet intègre à ce titre les aspects socioéconomiques, biologiques, climatiques et stratégiques. C'est une conséquence de la Déclaration de Yaoundé qui met en exergue la création des aires protégées transfrontières. Aussi est-il important de considérer tous les aspects sectoriels devant concourir à la préservation de la connectivité et les migrations génétiques entre les paysages ou écosystèmes de l'Afrique centrale à travers l'initiative transfrontière entre le Cameroun, le Gabon et le Congo dénommée Trinationale Dja-Odzala-Minkébé (TRIDOM) dont la ZPFM fait partie pour une harmonisation et une coordination soutenues.

I.2. Réalisations du projet

Les points suivants permettent de déterminer à date d'aujourd'hui les produits obtenus, les objectifs particuliers atteints et la contribution par le projet à la réalisation de l'objectif de développement :

- *Le classement de l'aire protégée ;*
- *Les études et les inventaires réalisés pour la bonne connaissance du site et des espèces ;*
- *La consultation et la sensibilisation des populations pour la gestion participative ;*
- *Le plan d'aménagement ;*
- *La coopération transfrontière.*

En termes de produits obtenus au terme de la mise en œuvre du projet, les trois produits suivants ont été obtenus en totalité ou presque :

- ***L'infrastructure de gestion du Sanctuaire de Mengame est établie :*** *le Sanctuaire à gorilles de Mengame est classé depuis le 14 Juillet 2008 par décret n°2008/2207/PM, pour une superficie du noyau dur de protection de 27 723 hectares et sa délimitation a débuté depuis fin 2009. En ce qui concerne le classement du Parc national de Kom (67 838 ha), l'autre aire protégée de la ZPFM, tout le processus de classement au niveau du terrain et du MINFOF est bouclé et le dossier soumis à la Primature pour la signature du décret par Monsieur le Premier Ministre, Chef de Gouvernement. Il reste bien entendu que tout le personnel du projet a été recruté depuis octobre 2003 et SIG installé ;*
- ***Les objectifs d'aménagement du SGMM sont connus des populations locales et autres intervenants :*** *les consultations des populations locales ont débuté avec le processus de classement et notamment avec la négociation des limites du noyau dur de protection qui a vu la superficie diminuer de 12 000 ha à 95 561 ha. Toutes les plantations ont été extraites du noyau dur avec une bande agropastorale en plus. Un programme de sensibilisation a été conçu et des séminaires de sensibilisation sont réalisés tous les ans dans les 35 villages périphériques et auprès des autorités administratives et municipales. De plus l'utilisation du fonds de roulement pour le financement des microprojets au profit des populations riveraines a nettement contribué pour la gestion participative de la ZPFM aussi bien que l'utilisation des connaissances locales dans tous les travaux de terrain. Les autorités politiques (municipales et législatives) ainsi que les autres intervenants participent à tous les niveaux de décision.*
- ***Les directives de gestion des forêts de production adjacentes à la ZPFM et de gestion de la zone transitoire d'utilisation des ressources sont élaborées :*** *Ces*

directives sont effectivement élaborées, un atelier de validation a été tenu à Oveng en Juin 2006. Le document est disponible.

Un autre produit non moins important est le **draft du plan d'aménagement du Complexe Parc national de Kom-Sanctuaire à gorilles de Mengame** depuis Mai 2007. Sa validation au niveau local s'est effectuée au mois de Juillet 2007, cependant, les retards connus dans le classement du Sanctuaire à gorilles de Mengame (juillet 2008) et du Parc national de Kom, retardent sa validation aux niveaux régional et national. La validation du plan d'aménagement du Sanctuaire à gorilles de Mengame vient d'être relancée par le Ministère des Forêts et de la Faune (MINFOF). Elle sera effective avant le mois de Mai 2011. C'est à ce niveau que les études spéciales et les inventaires réalisés ont été déterminants en vue de la connaissance du site et des espèces pour la planification. Il s'agit des études Socioéconomiques, sur les produits forestiers non ligneux (PFNL), sur les ressources halieutiques, les inventaires ornithologiques, floristiques et fauniques ainsi que l'élaboration des directives de gestion. Les documents y relatifs sont disponibles.

La réduction des ravages causés par le braconnage est également perceptible sur le site grâce au recrutement, à la formation de 22 écogardes chargés de la surveillance du territoire et de la lutte antibraconnage, et leur déploiement dans cinq secteurs sur l'ensemble de la ZPFM (Yen, Oveng, Akoabas, Amvom et Ngam).

En matière d'objectifs spécifiques atteints par la mise en œuvre du projet, il faut noter l'atteinte de l'**objectif spécifique 1** à savoir : **initiation d'un processus de participation communautaire visant la conservation de la ZPFM**, de manière satisfaisante car les trois premiers produits sus mentionnés lié à cet objectif ont été obtenus. Cependant il faut reconnaître que l'impact sur la durabilité est à consolider, surtout pour ce qui est des alternatives et de l'amélioration du cadre de vie des populations. L'**objectif spécifique 2**, **initier un processus de coopération entre le Cameroun et le Gabon pour la gestion commune du SGMM**, n'a pas été atteint bien que certains produits y relatifs ont été obtenus à savoir la réduction des ravages causés par le braconnage et le plan d'aménagement du complexe Kom-Mengame. La principale cause des insuffisances constatées à ce niveau est la non soumission d'un projet similaire par la partie gabonaise. En effet, la coopération transfrontière a débuté par deux ateliers binationaux respectivement à Sangmélina (Cameroun) en 2004 et à Oyem (Gabon) en 2005 qui ont abouti à l'élaboration d'une « Stratégie conjointe de lutte contre le braconnage ». Cet objectif est à consolider dans la seconde phase du projet dans l'hypothèse où le Gabon aura déjà soumis sa première phase du projet à l'OIBT ou absolument dans le cadre de l'initiative TRIDOM en cours de mise en œuvre.

Par rapport à l'objectif de développement qui est de « **Contribuer au développement d'une approche intégrée à la protection des forêts, à la conservation de l'habitat des gorilles et à l'élaboration de mécanismes visant à créer des possibilité de revenu pour les communautés locales** », par le biais duquel la menace de l'intégrité des gorilles et autres éléments de la biodiversité (absence de structure de conservation ainsi que le braconnage transfrontalier) devaient être solutionnés ; nous devons noter que les efforts significatifs ont été consentis du côté du Cameroun. En effet, du côté du Cameroun, les populations sont au fait des objectifs de conservation de la ZPFM en sorte que les populations locales ont une visibilité effective de la structure de conservation en place, et des progrès apportés dans l'élaboration des mécanismes visant à créer des possibilités de revenu pour elles. Le financement des microprojets au profit des populations et l'appui aux collectivités locales pour les infrastructures socioéconomiques (construction de puits et électrification) en sont des

exemples bien qu'insuffisant. La notion de protection du gorille et autres éléments de la biodiversité ainsi que les avantages écotouristiques y afférents sont connus mais les alternatives conséquentes aux sacrifices consentis par ces populations sont la principale menace au relâchement de la pression du braconnage transfrontalier sur les grands mammifères.

Au fait, le projet a plus des résultats nationaux très importants avec une dimension binationale mitigée, car les différents produits sont surtout perçus du côté du Cameroun parce que en définitive, l'aspect transfrontière a été délaissé par manque d'engouement de la partie gabonaise. D'où la nécessité de relancer la partie gabonaise pour qu'au moment de la mise en œuvre de la deuxième phase du projet PD 66/01 Rev. 1 (F) soit effective avec la mise en œuvre de la première phase dans la partie gabonaise pour conserver l'aspect transfrontière du projet.

I.3 Participation des bénéficiaires ciblés

Les bénéficiaires ciblés par présent projet sont les suivants :

- Les communautés locales ;*
- Le Cameroun et le Gabon ;*
- La sous-région d'Afrique Centrale ;*
- La Communauté internationale ;*
- Les touristes.*

La participation des communautés locales a été très significative à travers la présence effective aux consultations par rapport au processus de classement, par leur contribution aux négociations des limites du noyau dur de protection et pendant les séminaires de sensibilisation et d'information organisé par le projet. Au moment des différentes études spéciales et même dans les travaux de délimitation du Sanctuaire à gorilles de Mengame, la participation des communautés locales s'est faite remarquer à travers la main d'œuvre et les connaissances traditionnelles, il en est de même pour l'exécution des microprojets au profit des populations locales ou de l'appui aux réalisations socioéconomiques par les collectivités locales tous financés par le fonds de roulement et autres financements du projet. Au niveau des centres de décision, les communautés locales étaient représentées par les élus du peuple (maires et députés et chefs traditionnels et élites) notamment dans les Comités directeurs et les Comités consultatifs des communautés locales.

La participation du Cameroun a été effective depuis l'identification et la formulation (avant projet), la conception jusqu'à la mise en œuvre du projet. Cette participation concerne non seulement les financements des activités complémentaires et les apports supplémentaires, mais aussi les ressources humaines au niveau des différentes instances de décision que dans l'exécution du projet. A titre d'exemple, les Comités directeurs du projet étaient personnellement présidé par le Ministre en charge des forêts et de la faune (MINEF puis MINFOF) avec une forte représentativité d'autres départements ministériels intervenant dans le monde rural ; et les Comités consultatifs des communautés locales par les Gouverneurs de la Région du Sud. Le Gabon a participé à la phase d'identification et aux ateliers binationaux de Sangmélina (Cameroun) et d'Oyem (Gabon). Il devait soumettre à l'OIBT, en tant que partenaire du présent projet, le projet PD 145/02 (F) mais cela n'a pas été le cas tout au long d l'exécution du présent projet.

La sous région, à travers le projet TRIDOM participe à l'heure actuelle dans le renforcement de capacité de certains cadres et autres intervenants de la zone du projet en matière de

gestion transfrontière et dans la préservation de la diversité biologique de la ZPFM à travers les campagnes de lutte contre le braconnage.

La communauté internationale est surtout présente dans la ZPFM à travers l'Organisation Internationale des Bois tropicaux (OIBT) qui participe financièrement en tant que partenaire du Gouvernement du Cameroun au projet. L'OIBT représente le Japon et la Suisse qui sont ses partenaires financiers dans le projet. La participation de l'OIBT et des bailleurs est aussi notable par les missions de supervision et la présence active de ses ressources humaines dans les comités directeurs du projet.

La participation des touristes au stade actuel du projet est insignifiante car elle est encore indirecte en ce sens qu'elle concerne tout juste des intentions de visite. Elle est subordonnée à la mise en place des structures d'accueil et des aménagements élémentaires.

I.4. Enseignements tirés

a-) Enseignements relatifs au développement

Les aspects qui ont le plus contribué au succès dans la réalisation de l'objectif de développement concernent en premier lieu la prévision d'un fonds de roulement dans le budget du projet aux fins de contribuer dans l'amélioration des conditions de vie des populations riveraines ; l'importance des consultations et l'implication de la partie gabonaise dès l'identification et la formulation du projet ; la stratégie d'intervention définie, basée sur les consultations populaires et la sensibilisation des communautés locales dans le but du partage des objectifs de conservation.

Le fait que les préoccupations de la sous-région notamment la création d'aires protégées transfrontières pour garantir une gestion durable des écosystèmes d'Afrique centrale est une gageure dans la conservation de la biodiversité qui ne connaît pas de frontières nationales et aussi pour l'atténuation des effets du changement climatique qui ne peuvent être envisagés qu'au niveau d'une sous-région et moins au niveau étatique.

Le besoin de partage des objectifs d'aménagement de la ZPFM avec les populations locales et autres intervenants dès la conception est une innovation importante dans l'amélioration de la coopération entre acteurs ainsi que pour l'implication des uns et des autres et même dans la capitalisation pour la durabilité des acquis.

La disproportion entre le fonds de roulement devant atténuer le préjudice subi par les populations dans la conservation de la ZPFM, et les fonds réservés aux études et autres menace la durabilité des acquis car la visibilité prévue dans les retombées issues de l'utilisation du fonds de roulement est non significative. En fait, les alternatives à l'effort de conservation consenti par les populations locales sont très insuffisantes en sorte qu'il est difficile de statuer sur la durabilité de la conservation de la biodiversité dans la ZPFM au stade actuel par rapport à la précarité des conditions de vie des populations locales qui tirent l'essentiel de leur bien être de la forêt.

b-) Enseignements relatifs à l'exécution

L'organisation et la gestion du projet ont connu des difficultés les deux premières années de la mise en œuvre du projet notamment avec le retard accumulé dans le recrutement des personnels cadres (Octobre 2003) et du Conseiller Technique (2004). Les appels à candidature étaient soit infructueux soit non crédibles. Des efforts de communication, du marketing étaient alors indispensables à ce niveau.

La documentation est très importante pour la mise en œuvre du projet : le système d'archivage doit être au point pour une gestion efficiente. Ceci concerne aussi bien les documents émis que ceux reçus. Une bonne connaissance de la procédure de publication des données est importante pour la visibilité du projet.

Le suivi et l'évaluation est important dans l'exécution du projet, ils ne doivent pas se limiter au niveau du Comité directeur du projet qui en terme de temps ne peut pas permettre une bonne connaissance des réalisations et des blocages du projet. Ils sont importants s'ils se rapportent au respect de la planification des travaux qui elle-même influe sur la durée du projet. Si l'OIBT s'est efforcé à le faire à son niveau, les changements successifs connus sur les responsables y relatifs au niveau central du Ministère des Forêts et de la Faune n'ont pas continué leur réalisation.

La définition des rôles et des responsabilités des institutions devant participer à l'exécution du projet devrait tenir compte de la disponibilité des uns et des autres par rapport au respect du chronogramme des activités validées par le Comité directeur. Certaines décisions du Comité directeur étaient parfois mal respectées ou ignorées en matière de timing. Tel est le cas de la mise à disposition des fonds à la direction du projet pour l'exécution ou encore des résolutions approuvées qui étaient contredites par les textes réglementaires du Cameroun.

Les mesures à prendre pour éviter des écarts entre les plans du projet et son exécution sont les suivantes :

- *En termes d'échéancier, respecter le chronogramme d'activités défini dans Plan d'opération annuel (POA) approuvé par le Comité directeur ; exécution scrupuleuse de toutes les résolutions du Comité directeurs par tous les intervenants ; planification et exécution des missions de suivi et évaluation interne par les structures compétentes du Ministère ; situer autant que possible la double signature entre l'Agence d'exécution et la Direction du projet pour plus de responsabilité de l'Agence d'exécution ; intégrer l'exécution du projet dans la feuille de route de l'Agence d'exécution (DFAP).*
- *En termes de coûts, procéder à une estimation assez rigoureuse et objectives des besoins et des activités en tenant compte de l'évolution des coûts réels sur le marché (inflation) ; prévoir des imprévus par rapport au niveau d'exécution.*
- *En termes de sélection des consultants ou de recrutements, être proactif par rapport aux directives de l'OIBT et au Plan d'opération annuel.*

Les facteurs externes ayant eu une influence sur le déroulement du projet concernent les lenteurs administratives (lors du déblocage des fonds OIBT, de la signature de certains documents, de la mise à disposition du fonds de contrepartie pour le financement des activités complémentaires...). Par contre les facteurs externes ayant eu une influence sur le déroulement du projet et qui n'auraient pas pu être anticipés constituent la baisse du coût du dollar américain, le remplacement des responsables au niveau des institutions pouvant influencer sur l'exécution du projet, les modalités de traitement des dossiers au-delà du Ministère des Forêts et de la Faune.

1.5. Recommandations

Le personnel du projet dans son ensemble, dans le souci d'améliorer l'efficacité et la productivité de projets analogues futurs, doit se sentir responsabilisé : c'est-à-dire être prêt à une évaluation éventuelle de la hiérarchie et être assuré de stabilité. A ce titre, des

primes de rendement potentielles devraient être attribuées en fin de chaque année en cas de résultat positif et des sanctions dans le cas contraire. En cas d'insuffisance de capacités, des renforcements de capacité devraient avoir lieu. Les notions de stabilité, de responsabilité et de motivation sont complémentaires pour assurer la sérénité qui produits des résultats et donc qui accroît l'efficacité. La recommandation principale sus visée concerne la stabilité aussi bien dans les effectifs que dans les postes de travail. Dans le cas concret du projet PD 66/01 Rev. 1 (F), depuis le début de sa mise en œuvre a eu successivement deux (2) Directeurs de projet, deux (2) Conseillers Techniques, Un (1) Biologiste de conservation ayant bénéficié des formations et qui n'existe plus depuis un peu plus d'un pour cause d'affectation, Un (1) Administrateur comptable instable, Un Socio-économiste, Un Technicien SIG, Quinze (15) écogardes au départ ayant bénéficié des formations, Seize (16) après départ de 2 et affectation de 3 nouveaux, Vingt deux (22) après affectation de six(6) nouveaux mais avec affectation quelques mois après de quatre (4) il reste à l'heure actuelle dix-huit (18) écogardes incertains ; Toujours tenir compte de l'organisation sociale de la population locale dès l'identification jusqu'à l'exécution du projet, dans le souci d'une meilleure appropriation et capitalisation des produits obtenus pour la durabilité ; Les alternatives ou mesures d'accompagnement sont à prévoir lors de la conception ou montage du projet en tant que moyens d'atténuation des efforts et sacrifices consentis par les populations locales pour les projets de conservation ; L'exécution du projet devra toujours respecter rigoureusement le plan des travaux approuvé et les recommandations du Comité directeur, instance suprême de décision ; Les responsables des institutions impliquées dans l'exécution devront travailler en harmonie de manière à réduire au strict minimum les lenteurs administratives qui influent sur le chronogramme des activités donc sur la durée du projet ; Le budget prévisionnel devra refléter les coûts réels sur le marché afin d'éviter des révisions intempestives de budget ; Les responsables clés de l'exécution du projet devront être maintenus en poste pendant la durée du projet pour garantir une dynamique positive des actions à entreprendre.

PARTIE II : TEXTE PRINCIPAL

II. 1. Le Contenu du projet

Le projet PD 66/01 Rev. 1 (F) intitulé « Etablissement du Sanctuaire à Gorilles Transfrontière de Mengame-Minkébé à la Frontière Cameroun-Gabon » est le fruit de la coopération entre le Cameroun et l'Organisation Internationale des Bois Tropicaux en vue de garantir la protection du patrimoine forestier et de participer à la sauvegarde de l'environnement et à la conservation de la diversité biologique de façon durable de la ZPFM. Plus précisément, le projet est tenu de garantir la protection du gorille menacé d'extinction, de contribuer à la conservation de la diversité biologique par la création d'un sanctuaire et de promouvoir l'écotourisme à l'intérieur de celui-ci. L'objectif de développement du présent projet est de « contribuer au développement d'une approche intégrée à la protection des forêts, à la conservation de l'habitat des gorilles et à l'élaboration de mécanismes visant à créer des possibilités de revenu pour les communautés locales ». De cet objectif découle les deux objectifs ci-après :

- Objectif spécifique 1 : initiation d'un processus de participation communautaire visant la conservation de la ZPFM ;*
- Objectif spécifique 2 : Initiation d'un processus de coopération entre le Cameroun et le Gabon pour la gestion commune du SGMM.*

Sept produits au total sont visés par la mise en œuvre de ce projet dont trois sont liés à l'objectif spécifique 1 et quatre à l'objectif spécifique 2.

Les produits liés à l'objectif spécifique 1 sont les suivants :

- L'infrastructure de gestion du Sanctuaire de Mengame est établie. Il s'agit de classer la zone par un acte de l'autorité compétente grâce à un processus participatif afin d'éviter des conflits à venir. Dans la même occasion, il est question d'installer un système d'information géographique de capacité SIG ;*
- Les objectifs d'aménagement du SGMM sont connus des populations locales et autres intervenants. Ici la meilleure approche est la gestion participative pour équilibrer les besoins humains et ceux de la conservation. Elle sera possible grâce à une sensibilisation soutenue et une implication des communautés locales et par l'utilisation du fonds de roulement pour appuyer les initiatives locales de conservation ;*
- Les directives de gestion des forêts de production adjacentes à la ZPFM et de gestion de la zone transitoire d'utilisation des ressources sont élaborées. Le souci à ce niveau est la gestion conjuguée qui implique la nécessité d'intégrer la conservation et le développement à travers une reconnaissance des droits d'accès des communautés locales à la ressource et la recherche de leur participation active à la gestion de la conservation.*

Les produits liés à l'objectif spécifique 2 sont illustrés ci-après :

- Les structures de la coopération transfrontière sont établies. Il importe à ce niveau de signer un accord officiel de conservation transfrontière et d'établir un cadre pour les activités transfrontières et de définir également les méthodes d'organisation de la coopération à différents niveaux afin d'accorder une stabilité au processus ;*
- Le processus de définition des objectifs et d'élaboration d'une stratégie est initié. Les discussions bilatérales des équipes binationales se porteront dans la définition des acteurs transfrontières possibles, l'élaboration d'un programme de consultations binationales des actions à entreprendre et notamment la lutte contre le braconnage le suivi écologique et la recherche scientifique ;*

- *La réduction des ravages causés par le braconnage et la pêche est assurée. Il s'agit de mettre en exergue la coopération transfrontière pour faire face au braconnage transfrontière qui crée des ravages sur toutes les espèces animales. Il concerne outre les chasseurs locaux, un réseau de braconniers professionnels (Camerounais, Gabonais et Équato-guinéens) ;*
- *Le plan d'aménagement conjoint de la ZPFM est élaboré. Il importe d'élaborer des plans d'aménagement pour les espèces animales considérées comme importantes ou celles qui sont menacées d'extinction (gorilles, éléphants...) ou parce qu'elles sont sous la pression des prélèvements.*

La stratégie d'intervention est à facettes multiples : elle est basée sur la participation des communautés locales par le biais d'une approche de gestion conjuguée, la recherche d'autres moyens de subsistance pour les populations locales, le renforcement des capacités de conservation dans la région, la conservation transfrontière, une gestion des écosystèmes basée sur des données fiables et le déploiement d'activité de terrain transfrontière communes notamment dans la lutte contre le braconnage.

Le plan des travaux adopté est le suivant⁽¹⁾ pour les apports de 695 570 (Six Cent Quatre Vingt Quinze Mille Cinq Cent Soixante Dix) US\$ essentiellement de l'OIBT :

1.1.1. Mise en place du sanctuaire et du personnel OIBT (Reste à faire : la signature du décret de classement du Parc national de Kom)

1.1.2. Construction du bureau du centre de conservation (Reste la construction proprement dite)

1.1.3. Installation d'un système SIG

1.1.4. Construction de 4 postes de contrôle (Priorité sur la construction proprement dite des postes d'Amvom et d'Akoabas)

1.2.1. Conception d'un programme de sensibilisation du public et des communautés locales

1.2.2. Organisation de séminaires de sensibilisation (Oveng, Mvangane, Djoum)

1.2.3 Effectuer les recherches sur les initiatives économiques des populations locales

1.3.1 Elaboration des directives pour l'exploitation des bois d'œuvre dans les zones transitoires d'utilisation des ressources adjacentes à la ZPFM

1.3.2. Elaboration des directives pour la gestion participative des zones tampons de la ZPFM

2.1.1 Organisation d'une réunion pour la proposition de CTF et leur rôle

2.1.2 Organisation d'une réunion de consultation de haut niveau Cameroun Gabon

2.1.3 Organisation de 2 réunions annuelles des commissions provinciales.

2.1.4 Organisation de 3 réunions annuelles de chaque équipe Technique

2.2.1 Proposition de stratégie de CTF Cameroun-Gabon pour l'aménagement du SGMM

2.2.2 Organisation d'ateliers Nationaux de CTF Cameroun Gabon pour

l'Aménagement du SGMM

2.3.1. Construction de 3 postes de terrain binationaux le long de la frontière Cameroun-Gabon (un à Aboulou et 2 le long de la rivière Ayina)

2.3.2 Formation de (15) écogardes

2.4.1 Conduite d'un inventaire multi ressources

2.4.2. Conduite d'études spéciales de planification d'aménagement pour le gorille et l'éléphant les ressources halieutiques, les PFNL

2.4.3 Réalisation d'une étude socio-économique

2.4.4 Elaboration d'un plan d'aménagement et 2 propositions de projet

⁽¹⁾ *1.1.1 : le premier chiffre est le numéro de l'objectif spécifique, le 2^e est le numéro du produit lié à cet objectif et le 3^e est le numéro de l'activité*

La ZPFM sur laquelle le projet PD 66/01 Rev. 1 (F) est assis, se situe dans les départements de la Mvila et du Dja et Lobo, Région du Sud, au sud du Cameroun et s'étend le long de la frontière Cameroun-Gabon. Cette zone longe le sud des arrondissements respectifs, de l'Est à l'Ouest, de Djoum, Oveng et Mvangan et couvre une superficie globale de 122 368 hectares. Le siège de la Direction du projet est à Oveng. Cette zone a fait l'objet d'une planification de base par le Gouvernement camerounais dont les grandes lignes se présentent sous la forme de projet de « Création et de gestion de la ZPFM », projet n°10 du Plan d'action forestier national. Pour ce document, l'objectif premier dudit projet alloué à cette zone est de «garantir la protection du patrimoine forestier et de participer à la sauvegarde de l'environnement et à la conservation de la diversité biologique de façon durable ». Cette zone a également été au préalable sous l'influence du Projet Sanctuaire à gorilles de Mengame, fruit de la collaboration entre le Gouvernement du Cameroun et SOFOPETRA, une société forestière et les principales actions en étaient les activités d'écourveillance et la réalisation des infrastructures sociales.

Ce projet est conforme aux objectifs c, f et l énoncés à l'article 1^{er} de l'AIBT de 1994 et aussi à l'un des critères d'allocation des ressources du Fonds pour le partenariat de Bali défini au paragraphe 4 de l'article 21 de l'AIBT de 1994, notamment celui où le Conseil tient compte de : b) des besoins des membres qui possèdent d'importantes superficies forestières et qui se dotent de programmes de conservation des forêts productrices de bois d'œuvre. La proposition du présent projet est conforme aux actions prioritaires définies au titre du But I du comité du reboisement et de la gestion forestière énoncé dans le Plan d'action OIBT de Libreville intitulé : « Soutien aux activités destinées à garantir la base de ressources des bois tropicaux », notamment,

Action 3 : appuyer la mise en place de réseaux d'échange d'informations sur les zones protégées en collaboration et en coopération avec les organisations internationales appropriées.

Et les aspects suivants de :

Action 7 : encourager et aider les membres, autant que de besoin à :

- Développer, adopter et appliquer des politiques forestières et des lois-cadres pour garantir la base de ressources forestière ;*
- Etablir et garantir les massifs (par ex. le domaine forestier permanent) appelé à rester sous couvert forestier sur le long terme, notamment en classant une proportion suffisante de zones de protection intégrale à des fins de conservation (y compris la*

conservation des espèces arborescentes, la conservation de la biodiversité, et la protection des bassins versants).

Ce projet est également conforme au principe 7 des Directives de l'OIBT pour l'aménagement durable des forêts tropicales naturelles et aux Directives de l'OIBT pour la conservation de la diversité biologique des forêts tropicales de production. Il s'inscrit pleinement dans les zones de protection telles qu'elles sont définies à l'annexe de ces directives sous le titre « Catégories et objectifs d'aménagement des aires de protection ». Il correspond à la catégorie IUCN IV (sanctuaire de vie sauvage).

II.2. Contexte du projet

Le Gouvernement du Cameroun a adopté une politique forestière en novembre 1993 et promulguée le 20 janvier 1994 sous forme de loi N°94/01 portant réglementation des forêts, de la Faune et de la pêche. Dans le cadre du plan d'occupation des sols, elle définit un domaine forestier permanent composé de forêts appartenant à l'Etat ou aux municipalités ; mais également un domaine forestier non permanent à vocation multiple. Les forêts de production de bois d'œuvre sont subdivisées en unités forestiers d'aménagement (UFA) et sont désormais exploitées sur la base d'un rendement durable. La politique forestière nationale a pour but d'assurer la pérennité des fonctions économiques, écologiques et sociales de la forêt dans le cadre d'une gestion intégrée participative, aux fins de garantir l'utilisation durable des ressources naturelles ainsi que la conservation des écosystèmes forestiers. Cinq objectifs de développement sectoriel découlent de cette politique :

- 1. Garantir la protection d'un domaine forestier permanent et contribuer à la sauvegarde de l'environnement et la conservation de la diversité biologique ;*
- 2. Accroître la participation des populations à la conservation et à la gestion des ressources forestières dans le but d'améliorer leur niveau de vie ;*
- 3. Utiliser les ressources forestières afin d'augmenter leur contribution au produit intérieur brut (PIB), tout en maintenant leur potentiel de production ;*
- 4. Assurer le renouvellement de la ressource par la régénération et le reboisement afin de maintenir son potentiel ;*
- 5. Dynamiser le secteur forestier par la mise en place d'un système institutionnel efficace qui permet la participation aux actions de gestion de la ressource forestière et environnementale.*

Les documents qui fournissent un cadre politique sur la conservation de la biodiversité sont notamment le Plan d'action forestier national et le Plan national d'aménagement de l'environnement tous deux élaborés à partir de la loi sus mentionnée.

La ZPFM qui intéresse le présent projet était déjà identifiée dans le Plan d'action national et les grandes lignes y sont fournies au projet n°10 intitulé « Création et gestion de la zone de protection forestière de Mengame »

Outre les textes législatifs susmentionnés, le Cameroun est partie à la plupart des conventions et initiatives internationales et régionales, notamment :

- la Convention d'Alger, la Convention de Washington (CITES), la Convention de Bonn (CMS), la Convention de Montréal, la Convention de Ramsar, la Convention sur les changements climatiques, la convention sur la diversification et la Convention sur la diversité biologique ;*
- l'initiative de Costa Rica/Canada, l'Organisation africaine de conservation de la vie sauvage, le processus de certification ;*
- les déclarations régionales : d'Abuja (sur la conservation des forêts africaines), de Brazzaville (sur la conservation des écosystèmes des forêts denses humides de la*

cuvette du Congo), de Yaoundé (sur la conservation des écosystèmes forestiers d'Afrique centrale) et de Libreville (sur la pauvreté).

II.3. La conception et l'organisation du projet

L'identification des problèmes à traiter aux niveaux transfrontière et local a été faite de manière satisfaisante car le braconnage transfrontière demeure le principal problème de la ZPFM. Il menace l'intégrité du gorille et des autres éléments importants de la biodiversité locale et est causé simultanément par le manque de capacité d'infrastructure dans la région concernée pour assurer la conservation, le faible niveau de sensibilisation des communautés locales aux valeurs de la conservation et l'absence de structures binationales et d'orientations de coopération entre le Cameroun et le Gabon en matière de conservation. Cependant un problème non moins important et pouvant influencer sur la réceptivité des populations locales et à toute innovation, à savoir la structure sociale locale qui est acéphale a été négligée ; ce qui fait ressortir des velléités d'individualisme dans toute option de développement. Aussi était-il incontournable de s'appuyer en grande partie sur la population locale sur tous les aspects y relatifs et non seulement se focaliser sur l'aspect concertation et sensibilisation pour la gestion participative.

Au niveau de la base conceptuelle, si les arguments du projet ont été bien développés, la perception des influences externes a été insuffisante soit en négligeant le poids de chaque influence externe pour l'atteinte des résultats ou même en oubliant des influences significatives. Si l'aspect développement ou plus exactement la recherche d'autres moyens de subsistances (ou alternatives) a été perçue, l'estimation financière y relative a été négligeable. Il en est aussi du d'implication des populations locales notamment en rapport avec l'insuffisance de la culture des initiatives communautaires remarquable localement, et la quasi permanence de l'individualisme tous étant la conséquence d'une structure sociale acéphale. En effet, le Chef de village joue singulièrement le rôle représentant de l'administration, et qu'il n'est pas respecté pour pouvoir servir de levier de la notion de groupe. Par ailleurs, les influences externes telles que les lenteurs administratives, l'inadéquation des rôles assignés à la structure institutionnelle, les lenteurs générées par l'application des textes légaux et aussi le rôle ou l'engagement de la partie gabonaise dans le processus n'étaient pas assez correcte.

En conséquence, les délais de certaines activités ont été allongés rendant celles-ci difficilement planifiables et gérables. Il en est du recrutement du personnel et de la sélection des consultants ; du processus de classement du Sanctuaire à gorilles de Mengame et du Parc national de Kom et de l'approbation du plan d'aménagement.

La participation des bénéficiaires aux travaux et actions du projet, en l'occurrence les communautés locales, était beaucoup plus physique qu'effective. En effet, les populations participaient massivement au niveau des consultations relatives aux limites des aires protégées, de leur classement ; elles étaient représentées aux Comités directeurs et Comités consultatif des communautés locales, par les maires des trois communes locales, par les Députés à l'Assemblée nationale territorialement compétents et par les élites locales et les autorités administratives. L'impression générale est que ses populations sont, soit instables dans leur participation, soit participent en faisant prévaloir les considérations individuelles et non collectives. Sinon que dire des contestations qui surviennent après validation à des étapes réglementaires ou statutaires de l'exécution du projet ? Le Cameroun et le Gabon ne participent pas de la même façon ce qui ne facilite pas l'atteinte des résultats. La

communauté internationale participe essentiellement par l'OIBT et les bailleurs concernés par le projet.

II.4. L'exécution du projet

a-) les écarts critiques :

- Ecart relatif à la date de classement du Sanctuaire à gorilles de Mengame : de 2000 à 2008 pour le Sanctuaire à gorilles de Mengame, ou à ce jour pour le Parc national de Kom. Il est entendu que le Sanctuaire à gorilles de Mengame qui était à classer à l'origine couvrait la totalité de la superficie du sanctuaire à gorilles de Mengame actuel et du Parc national de Kom à classer. Cela fait 8 à 11 années déjà. Dans cette logique, il est fortement impossible de procéder à la validation du plan d'aménagement desdites aires tant qu'elles ne disposent pas de statuts juridiques.*
- Ecart relatif à la durée du projet : de 24 mois à 100 mois ce qui fait 76 mois d'écart. Les causes sont multiples, manque de rigueur dans le respect des chronogrammes et plans des travaux, des lenteurs administratives dans l'application de certaines procédures (le déblocage tardifs des fonds de mise en œuvre, la sélection tardive des consultants et/ou du personnel du projet) ainsi que l'absence de suivi. Cet écart a affecté de façon significative la planification et la réalisation effective des activités. L'amortissement des équipements et même la disponibilité des consommables ainsi que l'insuffisance des prévisions budgétaires suite à la variabilité des cours du dollar des Etats-Unis en sont les conséquences.*
- Ecart relatif aux coûts budgétisés des différentes activités programmées. Ils sont consécutifs de la chute du cours du dollar des Etats-Unis ces huit dernières années. En effet, le dollar a chuté de la valeur 700 FCFA à près de 450 FCFA ce qui provoque des révisions budgétaires en mettant la priorité sur des activités prioritaires.*
- Ecart relatif aux produits obtenus. Il est question des produits obtenus qui sont partiels par rapport aux prévisions. A titre d'exemples : Le produit 1.1, « l'infrastructure de gestion du Sanctuaire de Mengame est établie », est partiel car une partie de la superficie d'origine est actuellement concernée par le produit ; le produit 2.1, « les structures de la coopération transfrontière sont établies », a entièrement été reporté pour la seconde phase du projet pour cause de répondeur de la partie gabonaise ; le produit 2.2, « le processus de définition des objectifs et d'élaboration d'une stratégie est initié », est partiel avec tout simplement l'élaboration d'une stratégie transfrontière de lutte contre le braconnage ; le produit 2.3, « la réduction des ravages causés par le braconnage et la pêche est assurée », est partiel avec la formation des écogardes qui assure la surveillance du territoire et les activités de lutte contre le braconnage, la construction des postes de contrôle binationaux ayant été décalée à la seconde phase ; enfin, le produit 2.4, « le plan d'aménagement conjoint de la ZPFM est élaboré », est également partiel car toujours pour cause d'absence de répondeur du côté gabonais seul le plan d'aménagement du Complexe Kom-Mengame est élaboré.*
- Ecart relatif à la réalisation de certaines activités se regroupent dans la longueur des délais de réalisation elle-même consécutive aux contradictions entre certaines recommandations des comités directeurs et les procédures de marché en vigueur au Cameroun, les délais relatifs au déblocage des fonds au profit des activités programmées mais aussi dans la non réalisation de certaines activités prioritaires suite à l'absence de suivi (maîtrise) des mesures et actions recommandées par certains responsables pourtant impliqués dans l'exécution du projet.*

b-) Les mesures et les actions qui auraient permis d'éviter les écarts sus énumérés sont les suivantes :

- *S'assurer du classement préalable des aires protégées dans le cas de projet transfrontière en sorte que la base des actions transfrontières soit ses infrastructures de conservation ;*
- *Respecter aussi rigoureusement que possible le plan des travaux ainsi que le chronogramme y relatif, restructurer les responsabilités aux niveaux des institutions impliquées dans l'exécution du projet ;*
- *Réduire au strict minimum les lenteurs administratives dans l'application des recommandations ;*
- *L'estimation rigoureuse des coûts des activités en tenant compte des cours monétaires et la participation effective de tous les responsables des institutions impliquées dans l'exécution du projet ;*
- *L'implication effective de la partie gabonaise pour les activités de conservation transfrontière.*

c-) les hypothèses émises étaient bien fondées. A titre d'exemple, pour ce qui est de celles qui s'attachent à l'objectif de développement et de l'objectif spécifique 2, à savoir « la volonté politique des 2 pays soutient et appuie la coopération transfrontière pour la conservation de la biodiversité ». Le risque y relatif a été à l'origine l'atteinte mitigée de l'objectif spécifique 2 se rapportant à la conservation transfrontière. En effet, l'essentiel des activités de conservation transfrontière a été reporté à la seconde phase du présent projet et seul le plan d'aménagement relatif a été élaboré. Cependant, au niveau de la recherche sur les initiatives économiques des populations, les hypothèses concernant la capacité d'utilisation de cet outil par le personnel n'étaient pas suffisants, il fallait intégrer « la capacité des populations de participer sérieusement et de s'approprier les appuis reçus ».

d-) la pérennité des acquis dans la partie camerounaise du projet au-delà de sa date d'achèvement est quasi assurée pour ce qui est de la connaissance des objectifs d'aménagement par les populations et autres intervenants, donc de la gestion participative, l'établissement d'une infrastructure de gestion du Sanctuaire à gorilles de Mengame et du Parc national de Kom ainsi que pour la réduction des ravages causés par le braconnage car cela s'intègre dans la politique forestière camerounaise et relève des activités régaliennes de l'Etat du Cameroun.

e-) l'adéquation des apports au projet lors de son exécution est approximative, notamment du fait de la localisation du projet dans une zone enclavée en matière de communication avec l'extérieur par rapport au projet (routes fortement dégradées, absence de téléphone et internet) dans la relation projet-Ministère (siège de l'Agence d'exécution), ainsi que dans la relation projet-OIBT. Les apports ont été sous estimés ce qui a été très pénible pour le suivi effectif que dans l'opportunité des actions à entreprendre. Par ailleurs les apports du Gouvernement pour la réalisation des activités complémentaires ne facilitaient pas la réalisation de ces activités à temps à cause du retard souvent accusé dans la mise à disposition des fonds de contrepartie.

II.5. Les résultats du projet

Les points d'observations ci-après permettent de se situer sur les résultats du projet :

- *Les points visibles à la date d'aujourd'hui, considérée comme date d'achèvement, par rapport à la date de démarrage sont les suivants :*
 - *L'effectivité d'une infrastructure de conservation de la biodiversité doté d'un statut juridique et ayant à sa tête un Conservateur (le Sanctuaire à gorilles de Mengame) et l'autre à venir (le Parc national de Kom) ;*

- *La connaissance du potentiel existant avec la disponibilité des rapports des études spéciales et les inventaires sur la biodiversité ainsi l'existence des directives de gestion et des études socioéconomiques ;*
 - *La disponibilité du draft du plan d'aménagement du Complexe Parc national de Kom-Sanctuaire à gorilles de Mengame ;*
 - *La connaissance des objectifs d'aménagement de la ZPFM par les communautés locales et autres intervenants ;*
 - *La mise en place et fonctionnement de structures de concertation et de participation des communautés locales pour la gestion participative à travers les Comités consultatifs des communautés locales et des Comités directeurs au niveau du projet ;*
 - *L'installation de trois radios fixes et une radio mobiles ;*
 - *Le siège du projet à Oveng avec un groupe électrogène et un SIG fonctionnel.*
- *Les objectifs spécifiques du projet ont été accomplis à degrés divers :*
 - *L'objectif spécifique 1, « initiation d'un processus de participation communautaire visant la conservation de la ZPFM » est globalement atteint avec l'obtention de ses deux produits à savoir l'établissement d'une infrastructure de gestion (Sanctuaire à Gorilles de Mengame et celui hautement imminent du Parc national de Kom), connaissance des objectifs d'aménagement du Complexe Parc national de Kom-Sanctuaire à gorilles de Mengame par les populations locales et les autres intervenants et l'élaboration des directives de gestion. L'obtention de cet avant dernier produit est inédite au Cameroun car c'est dans la ZPFM que les limites des aires protégées ont été négociées par l'administration et les populations locales ainsi que l'initiation du développement local à travers le financement des microprojets au profit des populations locales ;*
 - *L'objectif spécifique 2, « initiation d'un processus de coopération entre le Cameroun et le Gabon pour la gestion commune du SGMM », a été atteint très partiellement car les produits établissement de la coopération transfrontière et initiation d'un processus de définition des objectifs et d'élaboration d'une stratégie ont été reportés pour la seconde phase du projet à condition que l'a volonté politique de la partie gabonaise soit alors effective. Les produits concernant la réduction des ravages causés par le braconnage et la pêche et l'élaboration d'un plan d'aménagement conjoint de la ZPFM sont obtenus du côté du Cameroun avec la formation des écogardes pour les activités de lutte contre le braconnage, et l'élaboration du plan d'aménagement du Complexe Kom-Mengame dont la composante du Sanctuaire à gorilles de Mengame est en cours de validation.*
- *L'impact des résultats obtenus à l'achèvement de la mise en œuvre du présent projet sur les programmes sectoriels notamment sur la conservation de la biodiversité et des écosystèmes forestiers en Afrique centrale est l'effectivité d'une structure de conservation dans l'ensemble et la réduction du braconnage dans la ZPFM. Par ailleurs, l'environnement physique et social est affecté par l'absence d'alternatives en faveur des populations locales par rapport à l'effort de conservation. Il est modèle plein d'enseignements dans le processus de conservation transfrontière.*
- *La pérennité du projet est assurée dans un premier temps par le fait que la ZPFM fait partie de l'initiative transfrontalier « Trinationale Dja-Odzala-Minkébé plus vaste entre le Cameroun, le Gabon et le Congo. Cette initiative est en cours d'exécution et intègre les*

objectifs du présent projet. Au cas où les hypothèses émises par le présent projet sont consolidées à savoir « la volonté politique des 2 pays soutient et appuie la coopération transfrontière pour la conservation de la biodiversité », la réduction des ravages causés par le braconnage dans le Sanctuaire à gorilles de Mengame-Minkébé sera surement renforcée, elle est assurée du côté Cameroun avec l'établissement des infrastructures

II.6. Synthèse de l'analyse

(a)	<u>Objectif spécifique 1</u> : Initier un processus de participation communautaire visant la conservation de la ZPFM.	Réalisé
	<u>Objectif spécifique 2</u> : Initier un processus de coopération entre le Cameroun et le Gabon pour la gestion commune de SGMM	Réalisé partiellement
(b)	<u>Produit 1.1</u> : L'infrastructure de gestion du Sanctuaire de Mengame est établie	Réalisé
	<u>Produit 1.2</u> : Les objectifs d'aménagement du SGMM sont connus des populations locales et autres intervenants	Réalisé
	<u>Produit 1.3</u> : Les directives de gestion des forêts de production adjacentes à la ZPFM et de gestion de la zone transitoire d'utilisation des ressources sont élaborées	Réalisé
	<u>Produit 2.1</u> : Les structures de la coopération transfrontière sont établies	Non réalisé
	<u>Produit 2.2</u> : Le processus de définition des objectifs et d'élaboration d'une stratégie est initié	Partiellement réalisé
	<u>Produit 2.3</u> : La réduction des ravages causés par le braconnage et la pêche est assurée	Partiellement réalisé
	<u>Produit 2.4</u> : Le plan d'aménagement conjoint de la ZPFM est élaboré	Partiellement réalisé
(c)	Les délais rallongés à l'achèvement, soit 100 mois contre 24 à l'origine, mais jusque là aucun projet similaire du côté gabonais	Délais sans gravité
(d)	Les dépenses globales effectives s'élèvent à 613 564 US\$ sur 655 570 US\$ prévues	Inférieures aux prévisions
(e)	Le potentiel réel de réplcation existe mais atténué parla coopération transfrontière mitigée par l'absence de projet similaire du côté gabonais pour les activités conjointes.	Potentiel modeste
(f)	Le potentiel d'élargissement existe, il est déjà effectif dans le cadre de l'initiative TRIDOM	Potentiel important

PARTIE III : CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

III.1. Conclusions

a-) En matière de développement, le niveau de développement économique et social des communautés locales est un aspect significativement important lors de l'exécution de tout projet de conservation, surtout lorsque lesdites communautés tirent l'essentiel de leur bien être de la forêt comme c'est le cas dans la ZPFM. En effet, il affecte le niveau d'atteinte des résultats et surtout influe sur le degré d'implication des populations dans le processus d'appropriation. La considération de l'organisation sociale dans la ZPFM a été infime pendant l'identification, la conception et même l'exécution du projet. La société locale est acéphale, le Chef de village joue le rôle juste symbolique de représentant de l'administration et la société, au lieu de se regrouper autour de celui pour prévaloir les initiatives communautaires, est plutôt caractérisée par l'individualisme. Aussi, la précarité des

conditions de vie, l'organisation sociale acéphale, la dépendance des populations locales aux ressources biologiques de la forêt, l'insuffisance des alternatives à l'effort de conservation en plus de la timidité de la collaboration transfrontière sont-elles responsables du niveau actuel d'atteinte des résultats.

b-) En matière d'opérations entreprises dans la mise en œuvre du projet, la collaboration binationale est très indispensable si on voudrait avoir des produits de qualité dans la durabilité. Elle a été très mitigée par le manque de synchronisation des projets de part et d'autre de la frontière Cameroun-Gabon. En effet, les efforts de conservation nationaux ne peuvent avoir qu'un impact national ou local non efficace pour l'atténuation des effets du changement climatique dont les actions doivent être d'envergure sous-régionale. Compte tenu du fait que le braconnage transfrontière qui recrute les braconniers au Gabon et au Cameroun, est la principale menace de la conservation transfrontalière de la biodiversité dans la ZPFM, les produits obtenus à l'achèvement de cette première phase du projet n'ont qu'un impact national, donc instable. De plus certaines opérations programmées ont souffert du non respect de la durée desdites opérations par manque d'harmonie entre les différentes institutions impliquées dans l'exécution du projet, de l'instabilité de certains responsables clés de ces institutions et même de la gestion d'ensemble.

III.2. Recommandations

En guise de recommandations spécifiques découlant de la mise en œuvre du présent projet :

- 1. Toujours tenir compte de l'organisation sociale de la population locale dès l'identification jusqu'à l'exécution du projet, dans le souci d'une meilleure appropriation et capitalisation des produits obtenus pour la durabilité ;*
- 2. Les alternatives ou mesures d'accompagnement sont à prévoir lors de la conception ou montage du projet en tant que moyens d'atténuation des efforts et sacrifices consentis par les populations locales pour les projets de conservation ;*
- 3. L'exécution du projet devra toujours respecter rigoureusement le plan des travaux approuvé et les recommandations du Comité directeur, instance suprême de décision ;*
- 4. Les responsables des institutions impliquées dans l'exécution devront travailler en harmonie de manière à réduire au strict minimum les lenteurs administratives qui influent sur le chronogramme des activités donc sur la durée du projet ;*
- 5. Le budget prévisionnel devra refléter les coûts réels sur le marché afin d'éviter des révisions intempestives de budget ;*
- 6. Les responsables clés de l'exécution du projet devront être maintenus en poste pendant la durée du projet pour garantir une dynamique positive des actions à entreprendre ;*
- 7. Des primes de rendement potentielles devraient être attribuées en fin de chaque année au personnel du projet en cas de résultat positif et des sanctions dans le cas contraire.*

Responsable du rapport :

Nom : NKOMO Etienne

Fonction : Directeur du projet PD 66/01 Rev. 1 (F)

Date : le 18 Janvier 2011

ANNEXE

GRILLE DU CADRE LOGIQUE

<i>Eléments du projet</i>	<i>Indicateurs</i>	<i>Moyens de vérification</i>	<i>Hypothèses importantes</i>
Objectif de développement : Contribuer à la protection des gorilles et leurs habitats à l'intérieur de la ZPFM	Fin de la destruction de l'habitat d'ici la fin de l'an 2000 Abattage des gorilles arrêté d'ici 2003 et des activités générale de braconnage contrôlées d'ici 2005	Cartes du Sanctuaire ; Rapports de conservation du sanctuaire ; Rapports de suivi de la conservation	Volonté politique des 2 pays soutient et appuie la coopération transfrontière pour la conservation de la biodiversité
Objectif spécifique 1 : Mise en place d'un processus de gestion participative de la ZPFM afin d'assurer sa protection	Communautés locales sensibilisées aux objectifs du sanctuaire, et la plupart des villages appliquent les directives fournies par la Direction du sanctuaire	Rapports de projet, rapport de terrain sur l'abattage des gorilles et la destruction de l'habitat par les villageois	Le personnel du sanctuaire comprend l'approche de gestion participative et utilise ses outils ; Existence d'un soutien sérieux de la part des administrations provinciales et locales
Objectif spécifique 2 : Initier un processus de coopération entre le Cameroun et le Gabon pour la gestion commune du SGMM	Accord binational officiel sur la CTF ; Structures de coopération sont établies et opérationnelles ; Budget homologues alloués	Accord binational ; Procès-verbaux (PV) des réunions des différentes structures de coopération ; Vérification des ressources homologues fournies par le projet	Volonté politique des 2 pays soutient et appuie la coopération transfrontière pour la conservation de la biodiversité Le MINEF fournit les conseils requis, Existence d'un soutien sérieux de la part des administrations provinciales et locales
Produit 1.1 : L'infrastructure de gestion du sanctuaire est établie	Toutes les infrastructures utilisées avant la fin du 9 ^e mois d'exécution du projet	Vérification physique ; Rapports d'avancement ; Comptes du projet	Appels d'offres opportuns et sélection des entrepreneurs
Produit 1.2 : Les objectifs d'aménagement du SGMM sont connus des populations locales et autres intervenants	Tous les représentants des populations locales et des principaux intervenants ont été informés des objectifs du SGMM par le biais de réunions organisées	Rapports d'avancement ; PV des réunions Enquêtes sur les villages	Les représentant des communautés locales et les parties intéressées souhaitent participer et transfèrent le message à leur base
Produit 1.3 : Directives de gestion des forêts de production adjacentes à la ZPFM et de gestion de la zone transitoire d'utilisation des ressources élaborées	Directives ; Rapports des ateliers de validation ; Instruction ministériel de mise en œuvre	Rapports d'avancement ; Rapport de consultants ; Directives	Volonté politique de mise en application des directives
Produit 2.1 : Structures de coopération transfrontière établies	Structures établies et leur rôle défini avant la fin du 4 ^e mois de l'exécution du projet	PV de la réunion binationale de haut niveau	Volonté politique binationale
Produit 2.2 : Processus de définition des objectifs et d'élaboration d'une stratégie initié	Création d'une équipe de travail binationale durant le 1 ^{er} mois de l'exécution du projet	Rapport d'avancement du projet	Aucune hypothèse particulière
Produit 2.3 : Réduction des ravages causés par le braconnage et la pêche	Les patrouilles mixtes sont efficaces avant le 9 ^e mois de l'exécution du projet	Rapport d'avancement du projet	Coopération du centre de formation assurée

	La formation des écogardes débute le 6 ^e mois de l'exécution du projet au plus tard		
Produit 2.4 : Plan d'aménagement conjoint de la ZPFM élaboré	Les gouvernements du Cameroun et du Gabon approuvent le Plan d'aménagement du SGMM avant le 24 ^e mois de l'exécution du projet	Plan d'aménagement approuvé par les deux pays	Volonté politique de CTF demeure solide
Activité 1.1.1 : Mise en place du Sanctuaire et du personnel du projet OIBT	23 hm/CT-\$6 500/hm 75 jours IJ pour DP-\$50/j 8 billets d'avion-\$400/billet 3 billets d'avion-\$1 000/billet	Rapport d'avancement du projet	MINEF fournit un personnel qualifié
Activité 1.1.2 : Construction du bureau du Centre de conservation avec herbier	160 m ² bureaux-\$65/m ² 1 Véhicule - \$30 000 24 mois de frais d'utilisation du véhicule - \$500/mois 4 ordinateurs-\$2 500/unité 1 photocopieuse - \$5 000 2 radios - \$4 000/radio	Contrats et dossiers de comptabilité	Appels d'offres opportuns et sélection des entrepreneurs
Activité 1.1.3 : Installation d'un système SIG dans le bureau de la conservation	1 hm consultant local - \$ 3 000/hm 1 ordinateur - \$ 3 000 1 traceur - \$ 1 000 2 GPS - \$ 2 000/unité Matériel divers - \$ 2 000	Contrat et dossiers de comptabilité	Aucune hypothèse particulière
Activité 1.1.4 : Construction de 4 postes de terrain	4 postes de patrouilles de terrain - \$2 500/poste 4 radios - \$2 500/radio	Contrats et dossiers de comptabilité	Appels d'offres opportuns et sélection des entrepreneurs
Activité 1.2.1 : Conception d'un programme de sensibilisation du public et des communautés locales	1 hm consultant local - \$ 3 000	Rapport du consultant	Aucune hypothèse particulière
Activité 1.2.2 : Organisation de séminaires de sensibilisation	5x3 jours sessions, 20 participants - \$ 1 850/session	Rapport des séminaires Rapports d'avancement du projet	Aucune hypothèse particulière
Activité 1.2.3 : Effectuer des recherches sur les initiatives économiques des populations locales	Fonds de roulement pour l'initiative locale - \$10 000	Micro-projets des populations locales Dossiers de comptabilité Contrôle de terrain	Personnel du projet capable d'utiliser cet outil de développement
Activité 1.3.1 : Elaborer des directives pour l'exploitation des bois d'œuvre dans les zones transitoires d'utilisation des ressources adjacentes à la ZPFM	0.75 hm Consultant international - \$10 000/hm 1 hm Consultant national - \$3 000	Contrats et rapports des consultants Dossiers de comptabilité	MINEF fournit des conseils aux consultants
Activité 1.3.2 : Elaborer des directives pour la gestion participative des zones tampon de la ZPFM	0.75 hm Consultant international - \$10 000/hm 1 hm Consultant national - \$3 000	Contrats et rapports des consultants Dossiers de comptabilité	MINEF fournit des conseils aux consultants

Activité 2.1.1 : Organisation d'une réunion pour la proposition de structures de CTF et leur rôle	2x4 jours réunions, 8 participants par pays - \$10 000/réunion	PV des réunions Description des structures et de leur rôle Rapport d'avancement du projet	MINEF prend l'initiative opportune de convoquer une réunion
Activité 2.1.2 : Organisation d'une réunion de consultation Cameroun-Gabon de haut niveau	2x2 jours réunions, 10 participants /pays - \$6 250/réunion	Accord de CTF entre le Cameroun et le Gabon signé	MINEF prend l'initiative opportune de convoquer une consultation
Activité 2.1.3 : Organisation de deux réunions annuelles des Commissions provinciales	6x2 jours réunions, 9 participants/pays - \$6 250/réunion	PV des réunions Rapports d'avancement du projet	MINEF fournit des conseils et un appui pour les réunions
Activité 2.1.4 : Organisation des trois réunions annuelles de chaque équipe technique	6x3 jours réunions, 10 participants/pays - \$1 000/pays	PV des réunions Rapports d'avancement du projet	MINEF fournit des conseils et un appui pour les réunions
Activité 2.2.1 : Proposition de stratégie de CTF Cameroun/Gabon pour l'aménagement du SGMM	1x4 réunions, 4 participants/pays - \$2 500/pays	PV des réunions Stratégie de CTF	MINEF fournit des conseils pour l'élaboration de la stratégie
Activité 2.2.2 : Organisation d'ateliers nationaux de validation de la stratégie de CTF Cameroun/Gabon	1 jour séminaire/pays, 30 participants/séminaire - \$1 000/pays	Rapport de l'atelier Rapports d'avancement du projet	Aucune hypothèse particulière
Activité 2.3.1 : Construction de trois postes de terrain binationaux le long de la frontière Cameroun-Gabon	2 postes de patrouille de terrain - \$2 500/poste 1 bateau - \$4 000 2 radios - \$2 500/radio 18 mois frais d'exploitation bateau - \$300/mois	Contrats de construction ; Dossiers de comptabilité Vérification de terrain	Appels d'offres opportuns et sélection des entrepreneurs
Activité 2.3.2 : Formation de 30 écogardes	2x3 jours sessions de formation des écogardes 15/session – 165/garde/session	Rapport de formation Dossier de comptabilité	Collaboration du centre de formation obtenue
Activité 2.4.1 : Conduite d'un inventaire multiressources dans le SGMM	260 000 ha à échantillonnage de 2% - \$0.75/ha 2 hm Expert international - \$10 000/hm 3 hm Expert national - \$3 000/hm	Rapports d'intervenants Cartes Dossiers de comptabilité	Direction ministérielle binationale fournie aux fins d'assurer une bonne coopération Cameroun/Gabon pour l'exécution de l'inventaire SGMM
Activité 2.4.2 : Conduite d'études spéciales de planification d'aménagement pour le gorille et l'éléphant, les ressources halieutiques, les PFNL, le développement de l'écotourisme	1 hm primatologue 1 hm Spécialiste des éléphants, 1 hm Spécialiste des ressources halieutiques 1 hm Planification de l'écotourisme 2 hmx2 Expertise binationale en gestion des PFNL - \$10 000/hm Expert international et \$3 000 Expert national	Contrats et rapports des consultants Dossiers de comptabilité	Personnel du projet en mesure de fournir une bonne coordination des consultations
Activité 2.4.3 : Réalisation d'une étude socioéconomique détaillée	1.5 hm x 2 experts binationaux - \$3 000/hm	Contrats et rapports des consultants Dossiers de comptabilité	Personnel du projet en mesure de fournir une bonne coordination des consultations
Activité 2.4.4 : Elaboration d'un plan	Fournitures diverses d'équipements - \$1 000	Plan d'aménagement et documents du projet	Personnel du projet en mesure d'élaborer le plan

d'aménagement du SGMM et de 2 propositions de projet			d'aménagement et les propositions de projet
Activité 2.4.5 : Organisation d'un atelier binational de validation du plan d'aménagement	1 jour seminaire/pays – 30 participants/pays - \$1 000/pays	Rapport de l'atelier	Achèvement opportun de l'élaboration du plan d'aménagement